



Sans appel

Une enquête édifiante sur la dangerosité des téléphones portables.



Closom/Isopix/Sipa

En quelques années, les ondes électromagnétiques, inodores et invisibles, ont envahi notre vie quotidienne.

MERCREDI, À 20H35 - FRANCE 3
DOCUMENTAIRE : "Mauvaises Ondes", DE SOPHIE LE GALL.

Téléphoner tue. Pourquoi, à l'instar du tabac, cet avertissement n'est-il pas écrit sur les 64 millions de mobiles des Français ? C'est le problème soulevé dans l'édifiant documentaire réalisé par Sophie Le Gall. Après « Du poison dans l'eau du robinet », couronné d'un prix d'investigation, cette journaliste tenace s'attaque aux responsabilités de l'Etat et des opérateurs qui vont très loin pour tenter d'occulter la dangerosité de nos chers téléphones. En huit mois d'enquête, la réalisatrice a rencontré beaucoup de monde, en France et à l'étranger. Sauf les opérateurs, aux abonnés absents. Le constat est sans appel : la norme de rayonnement fixée en France pour les mobiles est faite pour protéger l'industrie, pas les humains.

C'est qu'il s'agit de ne pas tuer la poule aux œufs d'or. A sa naissance, en 1994, les experts estimaient le marché de l'industrie de la téléphonie mobile à 15 milliards d'euros à l'horizon 2010. Il a atteint les 20 milliards. Il était donc urgent de développer au plus vite cette technologie sans inquiéter les consommateurs. Et, par là même, d'organiser le ralentissement de la connaissance scientifique. Les chercheurs qui

ont démontré que les ondes des portables tuaient les poulets ou donnaient des œdèmes cérébraux aux rats ont, pour certains, reçu des menaces de mort ou, au mieux, n'ont pu publier leurs résultats. A moins que leurs budgets aient été coupés, considérant que les résultats de leurs études n'étaient pas ceux attendus. Car la collusion entre des chercheurs et les opérateurs est grande. Certains travaillent pour les opérateurs qui, en échange, financent leur laboratoire.

Et ce conflit d'intérêts, savamment organisé, ne semble déranger personne. Pas même l'Etat. Il est d'ailleurs assez surprenant de découvrir que le décret fixant les normes d'émission d'ondes, beaucoup plus tolérantes chez nous que dans d'autres pays, a été signé rapidement entre les deux tours de la présidentielle de 2002. Un seul nom manque, celui d'Yves Cochet. Mais il n'était que ministre de l'Environnement... Quant à la ministre de l'Ecologie et du Développement durable, Nathalie Kosciusko-Morizet, elle semble avoir totalement oublié qu'en 2005, alors présidente du groupe d'études Santé et Environnement de l'Assemblée nationale, elle voulait faire baisser les normes de ces mauvaises ondes.

■ Florence Raillard